Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_102-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le **vingt-quatre juin** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT **(dès son arrivée à 19h27 pour la délibération n°2026-094)**, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. Roland RAOULT a donné procuration à Mme Isabelle LE GALL
(jusqu'à son arrivée à 19h27 - délibération n°2026-093)

Secrétaire de séance : M. Ludovic MICHEL

Assistaient également : M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)
et Mme Paula CAMPO FERNANDEZ (chargée de projets)

DÉLIBÉRATION N° 2026-102

Rapporteur : Cristina FEUNTEUN, Adjointe au Maire aux finances et à l'administration générale

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION DE POSTES D'AGENTS CONTRACTUELS POUR LA DISTRIBUTION DE LA REVUE MUNICIPALE

Afin d'assurer la distribution de la revue municipale «Ti'Mag» tous les deux mois, il a été choisi de recruter directement trois ou quatre personnes, chacune ayant une partie du territoire à couvrir.

Pour pourvoir à ces missions, il est proposé de créer 4 postes d'agents contractuels pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 pour une durée bimestrielle (tous les 2 mois) d'environ 10 heures de travail par mois pour chacun des postes, en accroissement temporaire, conformément à l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique.

Ces agents seront recrutés en qualité d'agents contractuels et rémunérés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique territorial *(soit au jour du Conseil Municipal : indice de rémunération : IR : 366)*, complété du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_102-DE

Des frais kilométriques sont en outre versés aux agents réalisant la distribution du «Ti'Mag» dans la partie « campagne » de la commune selon le barème fiscal en vigueur dans l'administration (variable en fonction du véhicule de l'agent).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Mme Julie LEMAITRE ne prend pas part au vote),

- APPROUVE la création de quatre postes d'agents contractuels de distributeurs du «Ti'Mag».

- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal de la Ville.

A Trégueux, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,

M. Ludovic MICHEL

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR